



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : le 16/10/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Date de convocation : 10/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Vaux-en-Bugey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Françoise RABILLOUD, Maire.

Présents : Françoise RABILLOUD, Evelyne RODIN, Éric BERGERET, Patrick FONTAINE, Franck CHARBONNEL, Laeticia DE OLIVEIRA, Naïma MOLIARD, André GROSCLAUDE, Marie-Céline RAY, Annie THOLOZAN

Absente : Célia DUPORT, Anne-Sophie RAMBAUD.

Procurations : Franck DESMARIS donne procuration à André GROSCLAUDE, Stéphanie DRUESNE donne procuration à Françoise RABILLOUD, Jean-Marc BCEUF donne procuration à Marie-Céline RAY.

Evelyne RODIN est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations en finances, ce qui est accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

- 1 Demande de Fonds de Concours à la CCPA pour la rénovation-sécurisation de la tour médiévale,
- 2 Décision Modificative N°4 du Budget Principal.

1. URBANISME

1. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelle AB 936 (division parcellaire).
-Pas de préemption à l'UNANIMITE
2. Déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) parcelles A1528, A 1530, A 1532.
-Pas de préemption à l'UNANIMITE

2. FINANCES

2. 1. Budget Assainissement : Prolongation Prêt relais TVA STEP.

Monsieur Patrick FONTAINE, adjoint aux finances, rappel que la Commune à contracter auprès de la Caisse d'Epargne en date du 3 décembre 2021, un emprunt d'un montant de :

- 400 000 € avec un taux de 0.60 % sur 3 ans pour les frais d'avances TVA.

Les frais d'avances TVA arrivent à échéance en fin d'année 2024 la construction de la nouvelle STEP ayant pris du retard, Monsieur Patrick FONTAINE à fait une demande de prolongation pour les frais d'avances TVA reprenant le capital du précédent auprès de la même banque et une offre de crédit a été proposer.

Offre de Crédit relais

- ≡ **Notre Offre de Financement porte sur un montant de 400 000 € sur une durée pouvant aller jusqu'à 24 mois, remboursable avant son terme**

- ≡ **Cotation réalisée 1 octobre 2024 validité de 15 jours**

Euribor 3 mois + 1,12 % sur 12 mois sur 24 mois ou
Taux fixe de 3,37 % trimestriel sur 24 mois

Montant maxi	400 000 €
Durée	24 mois
Versement des fonds	Versement venant remboursé l'ancien contrat le 3 décembre 2024
Périodicité	trimestrielle
Amortissement	In fine
Base de calcul	Exact /360
Commission d'engagement	0,10 %
Remboursement anticipé	Total ou partiel, possible à tout moment et sans indemnité

La Caisse d'Epargne nous fait un nouveau prêt pour une durée de 2 ans remboursable à tout moment. Ce prêt coutera 3 fois plus cher car les taux ont augmenté.

Le Conseil Municipal approuve à **l'UNANIMITE** la prolongation du prêt relais TVA STEP.

3. 2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE LA TOUR MEDIEVALE.

Madame le Maire informe qu'une rénovation de la tour médiévale s'impose charpente à changer + échafaudage autour + reprendre la maçonnerie, il nous faut sécuriser le site (chutes de pierres) et qu'une demande subvention sera faite à la CCPA, la dépense de ce projet s'élève à 38 139.71 € H.T.

Sur la base de ces éléments, le plan de financement détaillé de l'opération se présente comme suit :

Dépenses en € H. T.		Recettes en € H. T.	
Toiture + Charpente	19 529,71 €	DEPARTEMENT	4 296 €
Maçonnerie	18 610 €	Fonds de concours CCPA	16 921 €
		Autofinancement	16 922,71 €

TOTAL	38 139,71 €	TOTAL	38 139,71 €
-------	-------------	-------	-------------

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **Autorise** Mme le Maire à formuler et à signer tous les documents utiles.

M. Franck CHARBONNEL pose une question : combien coûte la charpente et l'échafaudage ?

Réponse : 3 000 € charpente + 3000 € l'échafaudage. 16 000€ la charpente + 3000 l'échafaudage

INFOS DIVERSES :

- Demande Place des Terreaux : Une pétition signée par 16 habitants de la Commune pour demander de déplacer la Vogue. Mme le Maire fait lecture de cette pétition. Pour rappel la Commune a demandé conseil auprès du Major BLOIS, celui-ci réponds : cet endroit est facile à sécuriser pour 1 seul accès. Une réponse sera transmise aux pétitionnaires de la demande. Création d'un groupe de travail sera mis en place (Mme le Maire, les élus, les conscrits et les forains) concernant les questions suivantes :
 - Déplacement sur le Parking de la Salle des Fêtes ?
 - Sondage : 1 questionnaire nominatif pourrait être mis dans le bulletin de décembre pour connaître l'avis de la population et la décision sera prise en février 2025.
- Bucopa : Révision du SCOT actée.
- Travaux STEP : En attente de plantation de haies.
- Chaudière Ecole-Mairie : envoi du rapport de l'ALEC aux élus, une réunion sera à prévoir pour la discussion de ce rapport.
- Essai COVOIT'ICI : Mme le Maire à mis 3 minutes pour avoir une voiture qui l'emène du PIPA à la gare de Meximieux. Le chauffeur était un habitué du covoiturage sur le PIPA.
- TOUQUAN (TAD) : Fonctionne bien, un véhicule supplémentaire a été mis en circulation.
- Le 68ème RA – effectuera des manœuvres sur le territoire de Vaux durant quelques jours en octobre, novembre et décembre.
- Conseil communautaire : Subventions 2024 – pour les Caméléons Roses 500 €. L'aide pour le relampage a été renouvelé.
- Communauté des Communes : inscription pour peinture d'une fresque, chantier participatif. Il faut trouver un emplacement, une proposition de le faire à la bibliothèque ou Une conseillère municipale gère le dossier.

Fin de la Séance à 22 h 30

La Secrétaire de Séance
Evelyne RODIN




Le Maire,
Françoise RABILLOUD

